



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 19-303 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTES SALLES ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR 2019**

À tous les contribuables de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, monsieur Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QUE lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 février 2019, le règlement numéro 19-303 décrétant la tarification des différentes salles et des services municipaux pour 2019 a été adopté;

Et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de février 2019.

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**Simon Thériault**